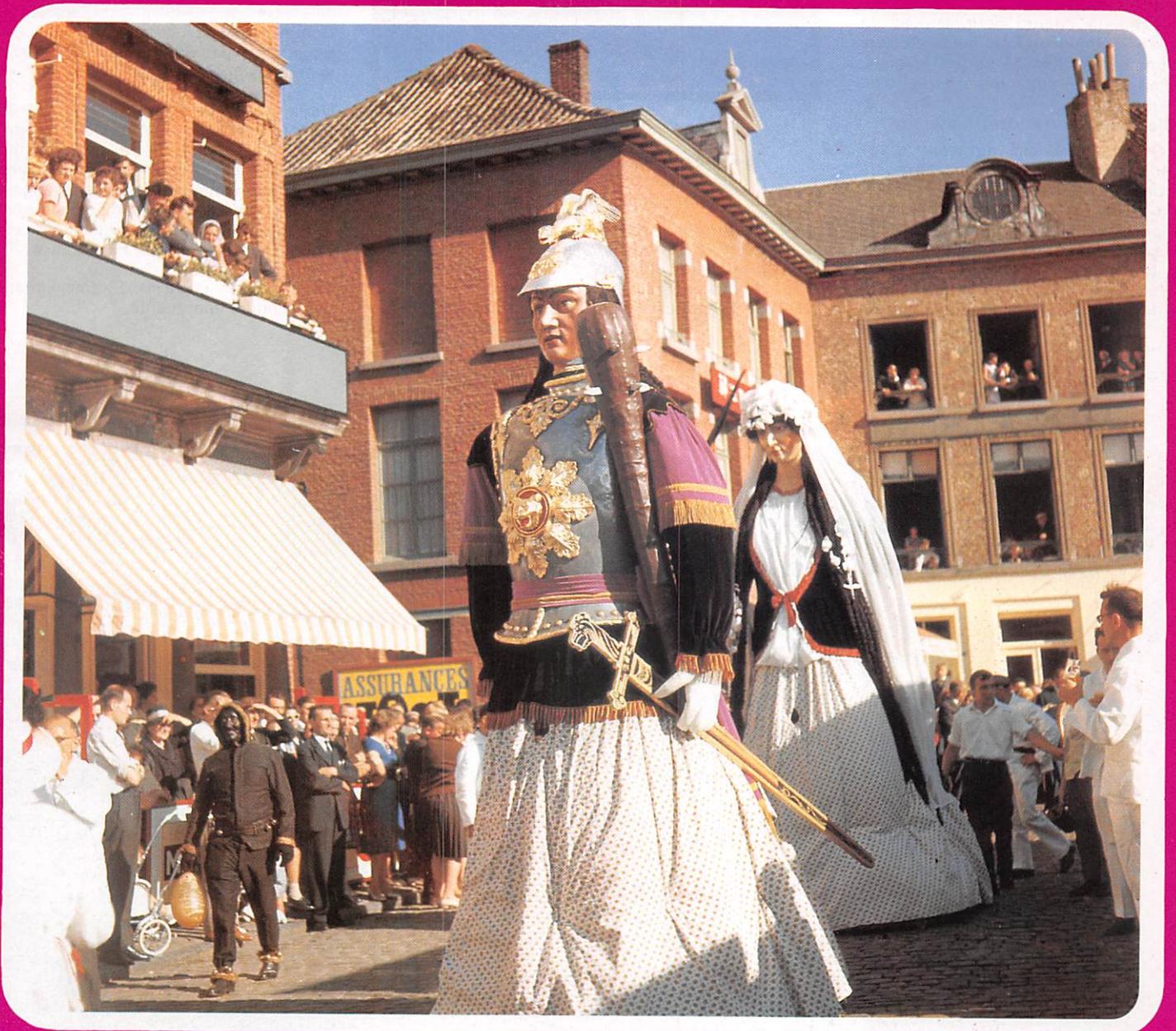


BRUGGE X

G.P.P./4/340



# NOS VICINAUX



## DECES DE M. JOZEF STORME, PRESIDENT HONORAIRE DE LA S.N.C.V.

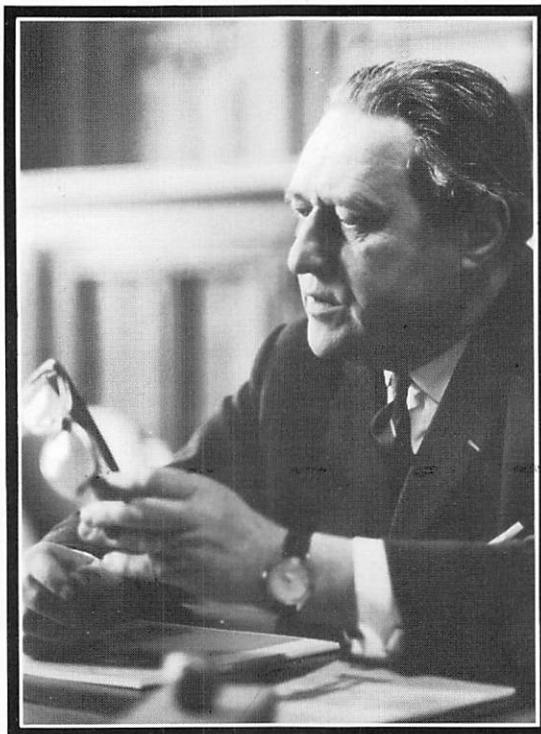
Le numéro précédent de «Nos Vicinaux» était déjà sous presse lorsque nous est parvenue la nouvelle du décès, survenu le 12.3.1981, de M. Jozef Storme, président honoraire du Conseil d'administration de la S.N.C.V.

Jozef Storme, député honoraire de la Flandre occidentale, est né à Wervik le 2 juillet 1913. Il fit ses études au petit séminaire de Roulers et en vint à la politique par le biais du mouvement des ouvriers chrétiens. Il a ainsi occupé des positions influentes dans l'A.C.W. (M.O.C.) et le C.V.P. de sa région. A l'âge de 33 ans, il fut Conseiller Provincial et, ensuite, Député Permanent de la Flandre occidentale.

Elu membre du Comité de Surveillance de notre Société par l'assemblée générale du 28 mai 1946, il vit son mandat renouvelé en 1947 et 1948. En 1949, il fut nommé administrateur par arrêté du Régent et, en 1958, vice-président du Conseil.

Par arrêté du 16 juin 1967, S.M. le Roi lui confia la charge de président du Conseil d'administration de la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux. Il allait remplir cette importante fonction jusqu'au 2 juillet 1980, date à laquelle il devint président honoraire.

M. Storme était un dirigeant d'une grande largeur d'esprit, s'intéressant de près à toutes sortes de choses. C'est ainsi qu'il attachait beaucoup d'importance à la sécurité et qu'il tenait chaque année à assister à la remise des récompenses décernées à l'occasion des concours de sécurité. Et chaque fois, dans une allocution riche de



(Photo De Standaard)

nouvelles idées, il ne manquait pas de prodiguer des conseils aux délégués et de déterminer les tâches futures.

La presse quotidienne a rendu hommage à la mémoire du défunt et a principalement mis l'accent sur ses grands mérites en tant que promoteur de la culture.

M. Storme, qui faisait lui-même de la peinture en amateur, s'est toujours fortement intéressé à l'art et efforcé de le promouvoir. Ne fut-il pas d'ailleurs en novembre 1951 un des principaux fondateurs de l'association des artistes flamands catholiques, association dont il devait devenir président pendant très longtemps ! La même association créa également la revue «(West) Vlaanderen», qui allait connaître un large succès dans toute la partie flamande du pays.

Une autre initiative est à mettre à l'actif de M. Storme, il s'agit du Service de la Culture de Flandre occidentale (1955). Plus tard, en 1959, il fut un des fondateurs du Conseil Interprovincial de la Culture. Il fut également étroitement lié à la réalisation du Musée Permeke à Jabbeke et du Musée Provincial d'Art Moderne à Ypres.

Notons encore qu'il fut appelé à présider un grand nombre de commissions et de comités, comme le Conseil de la Jeunesse de Flandre occidentale, la Commission des Beaux-Arts et celle pour favoriser l'organisation des représentations théâtrales.

Dans tout ce qu'entreprenait M. Storme, c'était le côté humain qui primait. C'est pourquoi, à côté de ses multiples activités dans un grand nombre de domaines, il faut aussi souligner le souci qu'il a toujours manifesté pour la santé publique et particulièrement pour la protection des handicapés.

Nous garderons de M. Storme l'image d'une figure marquante.

## la s.n.c.v. publie UNE BROCHURE HISTORIQUE

Le Service Commercial et des Relations Publiques a édité une brochure intitulée «La S.N.C.V. et son histoire».

Celle-ci présente, en une trentaine de pages agrémentées de nombreuses photos, quelques types de véhicules utilisés par la S.N.C.V. dans les différents modes de traction mis en exploitation, depuis sa création.

Comment obtenir la brochure ?

1) Directement au bureau du Service Commercial et des Relations Publiques, rue de la Science, 14, à 1040 Bruxelles, contre paiement de 30 F.

2) En versant la somme de 50 F (30 F + 20 F pour frais d'envoi et d'administration) au C.C.P. n° 000-0003227-26 de la S.N.C.V., 1040 Bruxelles, en mentionnant le motif du versement.

Pour les envois à l'étranger, le prix de la brochure s'élève à

- 1) 70 F (tous frais compris) pour les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg,
- 2) 100 F (tous frais compris) pour les autres pays.

## on peut encore

Hé oui, il est encore tout juste temps de s'inscrire pour un séjour dans une de nos maisons de vacances ou dans un de nos appartements meublés. Accordez au corps et à l'esprit la détente dont ils ont besoin. Nos lieux de séjour vous donneront à cet égard entière satisfaction sans que vous deviez mettre trop à contribution le budget familial.

★ ★

Les pensionnés et leur épouse qui comptent, en 1981, 50 ou 60 ans de mariage peuvent bénéficier d'un séjour gratuit d'une semaine à «Zonnebloem», à Nieupoort ou à «Annette et Lubin», à Spa.

Ce séjour gratuit leur est accordé pendant une des périodes ci-après :

# Monsieur Robert DENISON est nommé Président du Conseil d'administration

Par arrêté du 23 décembre 1980 S.M. le Roi a confié à Monsieur Robert DENISON la charge de Président du Conseil d'administration de la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux, à partir du 1er janvier 1981.

M. R. DENISON est né à Namur le 21 août 1936.

Après son service militaire effectué à la Force Aérienne, il s'orienta vers la politique active.

C'est ainsi qu'il fut élu conseiller communal de Namur en 1965, poste qu'il occupe toujours actuellement.

Il est également membre de la Chambre des Représentants pour l'arrondissement de Namur depuis 1971 et en fut nommé questeur en décembre 1979.

Il fait partie des Commissions des Finances et de la Défense Nationale de la Chambre ainsi que de la Commission mixte créée par arrêté royal et chargée de l'examen des problèmes de défense.

Au nom des lecteurs de «Nos Vicinaux» nous adressons à notre nouveau Président nos chaleureuses et sincères félicitations.



## s'inscrire

**Annette et Lubin :**

du samedi 23 mai  
au samedi 11 juillet ;  
du samedi 22 août  
au samedi 5 septembre.

**Zonnebloem :**

du samedi 16 mai  
au samedi 6 juin ;  
du samedi 13 juin  
au samedi 27 juin ;  
du samedi 22 août  
au samedi 12 septembre.

Une demande écrite doit être adressée au Service social de la S.N.C.V., rue de la Science, 14, à 1040 Bruxelles, demande dans laquelle seront précisées la maison de vacances et la semaine choisies.

## Le service commercial remercie...

A la suite de notre appel lancé récemment en vue de trouver d'anciens documents photographiques ou autres objets appartenant à l'histoire vicinale, nous sommes heureux d'avoir pu compter sur la collaboration de quelques personnes qui n'ont pas hésité à fouiller dans leurs archives pour nous fournir parfois des pièces intéressantes.

Nous remercions vivement pour leur aide précieuse :

Madame R. Lallemand, Eugies ;  
MM.

E. Wéry, Gosselies ;  
R. Cosemans, Hasselt ;  
R. Teniers, Kessel-Lo ;  
J. Devigne, Housse (Blégny) ;

F. Leenaards, Merksem ;  
R. Mansy, Haine-St.-Pierre ;  
A. Van den Berghe, Waasmunster ;  
R. Badoux, Amberloup ;  
J. Plessers, Tongres.

Ces personnes ont reçu un souvenir de la part de la S.N.C.V.

Mais l'opération continue, le Service Commercial attend toujours vos propositions et accueillera toutes vos initiatives avec satisfaction.

S.N.C.V.  
Service Commercial et des Relations Publiques  
rue de la Science 14  
1040 Bruxelles.



La table d'honneur pendant l'allocution de M. le Président Denison.



M. le Directeur général s'adresse aux délégués des équipes lauréates.



M. le Président félicite M. Seghers, délégué de l'équipe n° 21 (Atelier Cureghem)



MM. Beyaert et Smet (Flandre orientale) avec le trophée «Président Comte Louis de Lichtervelde».

# REUNION ANNUELLE DU SERVICE DE SECURITE, D'HYGIENE ET D'EMBELLISSEMENT DES LIEUX

Le Service Général de Sécurité, d'Hygiène et d'Embellissement des Lieux de Travail a tenu sa réunion annuelle le 8 avril dernier. A nouveau, les représentants des équipes gagnantes pour les périodes sans accident avec chômage ainsi que les lauréats des concours entre les différents groupes étaient venus très nombreux.

A la table d'honneur avaient pris place Messieurs Denison, Président du Conseil d'administration, Henrard, Directeur général, Pourveur, Vanderfaellie, Van Wesemael et Cornellie, Directeurs.

M. Van Wesemael s'adressa à l'assistance en ces termes :

«Je suis particulièrement heureux et fier de pouvoir ouvrir, pour la première fois de ma carrière, la réunion annuelle du Service Général de Sécurité.

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à notre nouveau Président du Conseil d'administration, M. Denison, et à le remercier d'avoir bien voulu accepter de présider cette séance au cours de laquelle des récompenses seront remises à nos équipes les plus méritantes au plan de la sécurité».

Il exposa ensuite le bilan des résultats obtenus.

Pour l'exercice 1980, ceux-ci sont moins favorables en ce qui concerne la fréquence que ceux de 1979. En effet, le nombre d'accidents avec chômage pour les salariés s'est accru de 273 à 306, ce qui représente une hausse de 12,1%. Cet accroissement a surtout été perçu au service «Voies et Tavaux» et résulte vraisemblablement de la sensible augmentation des travaux de voie.

Le nombre total d'accidents avec et sans chômage s'est également accru de 475 à 498, ce qui représente une hausse de 4,8%. Il est cependant réjouissant de constater que le taux de gravité a diminué. Le taux global est tombé de 1,32% à 0,89 et le taux réel de 0,48 à 0,42.

Ce résultat peut être qualifié de remarquable et positif ; il convient également de signaler avec joie que le nombre d'accidents sur le chemin du travail est passé de 96 à 67.

M. Van Wesemael a encore relevé

quelques autres résultats importants. Au 4 avril 1981, l'équipe Eupen-Warzée avait atteint les 7.000 jours sans accident avec chômage. Un autre fait unique devait également être souligné : pendant les six dernières années, sans interruption, le groupe de la Flandre orientale a réalisé, pour l'ensemble de son personnel, le meilleur coefficient général d'accidents. Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général attachent à ce résultat une très grande importance et ont voulu, pour cette raison, offrir un souvenir spécial à ce groupe méritant en leur remettant une belle médaille représentant le trophée «Président Comte Louis de Lichtervelde». Chaque membre du personnel de ce groupe a reçu une médaille semblable.

M. le Président Denison et M. le Directeur général avaient également des raisons de se réjouir dans leurs allocutions, car, malgré l'augmentation du nombre d'accidents en 1980, le taux de gravité avait nettement diminué, ce qui était en réalité l'objectif premier de l'action préventive.

Ils firent remarquer qu'il y a maintenant plus de 30 ans que le Conseil d'administration a pris la décision de créer un Service Général de Sécurité au sein de la S.N.C.V. Après un aperçu des résultats enregistrés, on peut conclure que cette très importante décision de base a produit les résultats attendus.

En effet, le nombre d'accidents avec chômage s'élevait à 8,1 pour 100 travailleurs en 1949. Si ce même coefficient avait été maintenu, il se serait produit jusqu'à fin 1980 pas moins de 8.812 accidents supplémentaires avec chômage.

Il fut rendu hommage aux présidents précédents, le Comte Louis de Lichtervelde et MM. André et Storme, qui n'ont cessé de montrer un très grand intérêt pour l'action préventive et ont toujours su la stimuler.

M. le Président Denison et M. le Directeur général signalèrent également que les statistiques nationales de l'année 1979 avaient été publiées dans le numéro de décembre 1980 de la revue Promosafe. Sous la rubrique «Transport», les chiffres suivants furent cités

# E GENERAL DE TRAVAIL

pour la section «métró, tram et auto-bus» :

taux de fréquence : 48,90 ;  
taux de gravité réel : 0,99 ;  
taux de gravité global : 2,26.

En ce qui concerne la S.N.C.V., ces chiffres relatifs au même exercice s'élevaient respectivement à 21,9 - 0,43 - 1,22 à savoir environ la moitié des chiffres nationaux, ce qui peut être considéré comme un résultat très satisfaisant.

Ils terminèrent leur allocution par un appel à tous les chefs, quelle que soit leur place dans la hiérarchie, afin qu'ils fassent tout ce qui est nécessaire pour assurer à nos travailleurs les meilleures conditions de sécurité dans leur travail. Il fut demandé aux travailleurs d'exécuter leur tâche au mieux en respectant les règles de sécurité prescrites. De cette manière, chacun pourra contribuer à la promotion de la sécurité à la S.N.C.V. La preuve est aujourd'hui faite qu'à force de persévérance et surtout de bonne volonté, le succès est à notre portée.



Ensuite, on procéda à la distribution des primes spéciales aux équipes gagnantes pour les périodes sans accident avec chômage et les lauréats des concours entre groupes, notamment, le groupe de la Flandre orientale, le service «Voies et Travaux + Entretien des Bâtiments» du Brabant et le service «Ateliers» de la Flandre orientale furent récompensés par des primes.

Sous des applaudissements nourris, le trophée «Comte Louis de Lichtervelde» fut remis aux délégués du groupe de Flandre orientale qui avait atteint le coefficient général d'accidents le plus bas.

La remise de la médaille «Construire» du Président Alexandre André à MM. Benoy, chef de sécurité d'Anvers, et Tissen, secrétaire du Service Général de la Sécurité, rencontra la sympathie générale.

La cérémonie se termina avec un vin d'honneur dans une atmosphère chaleureuse.

## UN JOUR OU UN WEEK-END D'EVASION

- 2 juillet - **BRUXELLES** Omme-gang, à 21 h.
- 4-5 juillet - **NAMUR** 35e Grande Féerie de Namur; le 5, à 15 h, corso fleuri.
- 5 juillet - **POPERINGE** A 15h30, 500e sortie de la procession en l'honneur de Notre-Dame.
- 9 juillet - **HASSELT** Compétition cycliste «Tour de France»; arrivée d'une course individuelle contre la montre.
- 11-17 juillet - **SCHOTEN** Festival de danses populaires - 23e Festival mondial du Folklore.
- 13-17 juillet - **KNOKKE-HEIST** Festival de l'Humour.
- 13-17 juillet - **MIDDELKERKE** Tournoi international de tennis pour jeunes.
- 15 juillet - 15 août - **MIDDELKERKE** Journées internationales du folklore.
- 19 juillet - 30 août - **BRUGES** Pendant les week-ends (le samedi, à 21 h; le dimanche, à 17 h): fêtes bavaroises au Boudewijnpark.
- 19 juillet - **JUMET (Charleroi)** Marche de la Madeleine.
- 19 juillet - **ZEEBRUGGE (Bruges)** Journée des gens de mer. Bénédiction de la mer, à 11 h.
- 21 juillet - **RENAIX** Compétition cycliste: critérium international, à partir de 10 h.
- 25-26 juillet - **FRANCORCHAMPS (Stavelot)** Course automobile: «Les 24 heures» sur le circuit de Spa-Francorchamps.
- 26 juillet - **BESLARE (Zonnebeke)** Cortège des Sorcières, à 15 h.
- 26 juillet - **FURNES** Procession des Pénitents, à 15h30.
- 1er août - **NIEUPOORT** Grande fête nautique (sur mer et sur la plage).
- 2 août - **BERLARE** A partir de 15 h: grande fête nautique - attractions diverses - ski nautique - grand feu d'artifice sur le lac.
- 10-15 août - **ANVERS** Parc «Den Brandt»: Jazz Middelheim, l'après-midi et le soir.
- 10-16 août - **LIEGE** Fêtes du 15 août en Outre-Meuse.
- 15-19 août - **JAMBES (Namur)** Festival international de folklore.
- 20-23 août - **OOSTDUINKERKE (Koksijde)** Les quatre jours de l'Yser (rallye pédestre international).
- 21-23 août - **NIEUPOORT** Fêtes Saint-Bernard. Le 23, à 15h30, cortège.
- 22-30 août - **OVERIJSE** Fêtes du Raisin et du Vin (pour la 30e fois).
- 23-24 août - **ATH** Fête folklorique des Géants (Le 23, à 15 h, mariage des géants et combat entre David et Goliath; le 24, à 10 h et à 15 h, cortège folklorique).
- 27 août - **TERMONDE** Omme-gang traditionnel des géants (style moyen-âge, à 20 h).
- 27 août - **TERMONDE** Omme-gang traditionnel des géants (style moyen-âge, à 20 h).
- 29-31 août - **LOCHRISTI** 31e Festival du Bégonia (le 29, de 17 à 23 h; les 30 et 31, de 9 à 23 h).
- 30 août - **BLANKENBERGE** Grand corso fleuri, à 15 h.

## Le match de football F.C. Het Rad - Bus Boys Cureghem

Après de nombreuses rencontres, le F.C. Het Rad se présente comme une équipe invincible. Le F.C. Leerbeek, un team courageux qui est certainement animé d'un désir de revanche, en sait quelque chose.

Le 31.1.1981, le F.C. Het Rad rencontrait le Bus Boys Cureghem. Les joueurs bien entraînés de La Roue durent attendre une demi-heure avant de pouvoir ouvrir le score, mais au repos ils étaient toutefois menés par 1-2.

L'entraîneur de La Roue ne manqua

certainement pas de sermonner sévèrement ses joueurs pendant la pause, car après 10 minutes de jeu en seconde mi-temps, la marque avait été portée à 4-2 en leur faveur. Peu après, un malheureux own goal d'un défenseur de Cureghem fit encore monter le score à 5-2, résultat final.

Toutes les équipes sont à féliciter pour leur sportivité.

*Cureghem 2 (debout)  
Het Rad 5 (accroupis)*



# Le Saviez-Vous ?



La capitale de Madère, «jardin fleuri flottant dans l'océan Atlantique», est Funchal. Cette ville magnifique, dotée de jardins luxuriants ainsi que d'un amphithéâtre, présente un labyrinthe de rues étroites pavées de galets de lave. Le fameux toboggan à caisses en osier munies de patins pour dévaler la pente de 4 km à partir de Terreiro da Luta constitue une réelle attraction et un moyen de transport idéal.

## CAMPAGNE DE REVALORISATION DU TRAVAIL MANUEL.

Le travail manuel est incontestablement sous-estimé. Il en résulte entre autres que l'on enregistre aujourd'hui une pénurie de travailleurs qualifiés, alors même que certaines professions n'offrent plus le moindre débouché (chômage important).

Autre conséquence de cette sous-estimation, le manque d'intérêt accordé à l'amélioration des conditions dans lesquelles le travail manuel est exécuté.

L'objectif principal de la

campagne consiste dès lors à éliminer les préjugés relatifs au travail manuel, de façon à mieux adapter l'offre à la demande sur le marché de l'emploi et à accorder plus d'attention à l'humanisation des conditions de travail.

Pour plus de renseignements :  
Fonds de l'Humanisation des Conditions de Travail  
rue Montoyer 47  
1040 Bruxelles  
Tél.: 02/511.80.74.

## Une main...



## a besoin de l'autre



## APPENZELL, LE PAYS DES CHEMINS DE FER PRIVÉS

Ce canton, divisé en deux parties à la suite de la Réforme, est le seul de Suisse à ne pas avoir un tronçon, aussi petit soit-il, du réseau national des CFF. Les principales liaisons sont assurées par des compagnies privées qui relient les régions entre elles

ou avec la métropole St. Gall. Ce sont 146 km de lignes et 194 km de routes postales qui assurent ce trafic. Un abonnement original pour randonneur, le Rekapass, est le moyen idéal pour utiliser ce réseau complété par cinq téléfériques. Il comprend également des bons pour logement et petit-déjeuner au choix dans 84 hôtels.



## VOITURE «DOUCE»

L'école technique supérieure de Berlin a mis au point, en collaboration avec un géant de la chimie, une voiture «plus amicale» envers les piétons, lesquels constituent une catégorie d'usagers de la route particulièrement vulnérables. En République Fédérale, les piétons représentent, d'ailleurs, 27% des tués dans les accidents de la circulation. Une équipe de l'école précitée a donc analysé les accidents où étaient impliqués des piétons et en a conclu que, pour diminuer le nombre d'accidents mortels, il fallait garnir les endroits dangereux de l'automobile (pare-chocs, avant et côtés du capot du moteur, et bord du pare-brise) d'uréthane, c.-à-d. d'une sorte de mousse en plastique, d'une épaisseur de 4 cm.

Les chercheurs soutiennent que, de cette manière, le nombre d'accidents entraînant la mort de piétons diminuerait de 30 à 50%.

Toutes les voitures devraient être pourvues de cette mousse protectrice, qui de plus, absorberait très bien les petits chocs, de sorte que la carrosserie ne serait plus endommagée si facilement.



## LA CRISE DE L'ENERGIE : SUJET D'EXAMEN POUR CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE...

A partir du mois d'avril, tous les citoyens de la République fédérale d'Allemagne désirant obtenir un permis de conduire devront prouver non seulement leur connaissance théorique du Code de la route et leur habileté dans la circulation, mais également leur connaissance pratique du fonctionnement d'un moteur de voiture.

En effet, il leur sera posé six questions relatives aux économies d'essence et de diesel en voiture. Ils devront répondre correctement à 4 questions au moins pour obtenir leur permis.

(Via Secura 1/1981)



## UNE SEMAINE DE TRAIN A VAPEUR A GISTEL

Du 11 au 20 avril eut lieu la «Deuxième Semaine du Train» à Gistel, une exposition qui montrait les possibilités des transports en commun et quel passionnant hobby peuvent être les trains miniatures. La manifestation se déroulait conjointement à la création de la ligne ferrée «musée» 62 Ostende-Gistel-Torhout.

La S.N.C.V. prit part à cette initiative des «Belgische Vrienden van de Stoomlocomotief» avec un stand très fréquenté. Des indicateurs, des pochettes d'allumettes S.N.C.V., ainsi que des dépliants sur la voiture motrice articulée, les citybus, etc... furent distribués.

La série de dias S.N.C.V. fut mise en vente ; ci-contre quelques-unes d'entre-elles.

Tout comme l'année passée — où la S.N.C.V. fut également présente — ce fut un grand succès.



### LE COIN DES JEUNES

#### JEU N° 1

Trouvez les noms de 6 fleurs en complétant les voyelles manquantes dans la grille.

G		R		N		M
N		R	C		S	S
C		C	L		M	N
G		R		F	L	
V			L		T	T
G		N	T			N

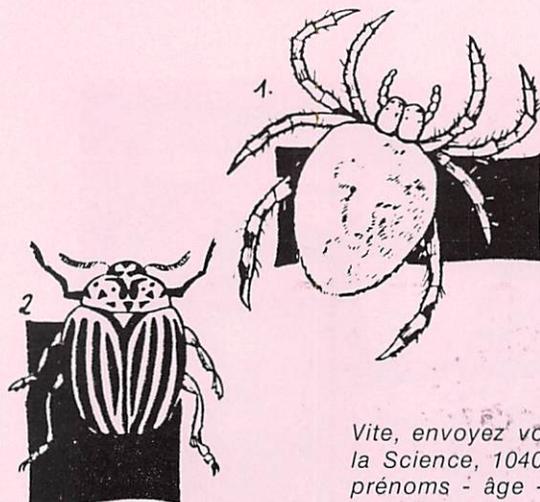
#### JEU N° 2

Placez adroitement, à l'intérieur des petits cercles non encore utilisés, le signe arithmétique adéquat !



#### JEU N° 3

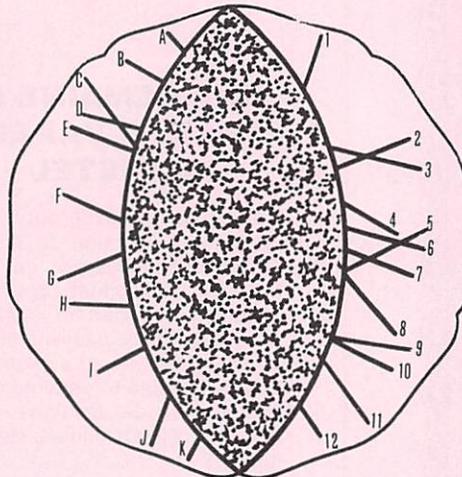
Voici deux insectes. Comment s'appellent-ils ?



Vite, envoyez vos réponses à «Nos Vicinaux», 14 rue de la Science, 1040 Bruxelles. Notez bien vos nom - prénoms - âge - adresse - localité et la fonction de votre papa, ou de votre maman, à la S.N.C.V.

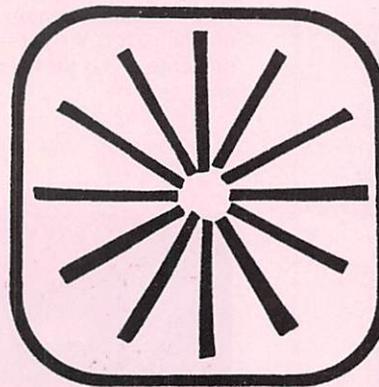
#### JEU N° 4

Quelle est la seule droite qui traverse complètement la figure ovale ci-dessus ?



#### JEU N° 5

Pouvez-vous former une croix en changeant seulement quatre traits de place ?



Il existe de nombreux proverbes et dictons qui donnent des conseils pour rester en bonne santé, mais qui, lorsqu'ils sont confrontés scientifiquement à la réalité, se révèlent être totalement faux.

On dit, par exemple, qu'on attrape un rhume lorsqu'on se trouve dans un courant d'air alors qu'il est provoqué par des virus qui se transmettent généralement par les mains.

On dit également que les heures de sommeil avant minuit comptent double alors qu'il est scientifiquement prouvé que ce n'est absolument pas le cas.

Le Professeur MOREHOUSE, de l'université de Californie, qui a entraîné les astronautes et les a préparés à leurs voyages sur la lune, cite, dans son livre «La pleine forme en 30 minutes par semaine», quinze exemples de ce qu'il appelle lui-même des légendes. En voici quelques-uns :

- ne buvez jamais pendant un effort physique ;
- prenez des comprimés de sel pour éviter la fatigue ;
- un supplément d'albumines donne des forces ;
- le sucre absorbé avant l'effort physique accroît l'énergie ;
- enfiler un pull après l'effort physique ;
- évitez les rapports sexuels avant de pratiquer un sport ;
- les femmes sportives perdent leur féminité ;
- NE MANGEZ PAS AVANT DE NAGER.

Toutes ces affirmations donnent une idée fautive de la réalité. Nous nous attarderons quelque peu sur la dernière, car il semble, d'après ce que nous avons entendu, que cette légende connaisse un regain de popularité.

**Nous devons protester farouchement contre cette affirmation.**

MOREHOUSE écrit à ce sujet : «Nous ne saurons jamais comment cette légende a pu naître. Elle n'est confirmée ni par l'histoire, ni par la science. Des crampes n'ont encore jamais été à l'origine d'une noyade. Les personnes noyées soi-disant par suite d'une crampe ont vraisemblablement été victimes d'une crise cardiaque.

La théorie du jeûne avant la baignade veut que la digestion

Exceptionnellement, vous pouvez envoyer vos réponses des n°s 211 et 212 ensemble.

# FAMILIALE

## GEREUX DE NAGER APRES AVOIR MANGE ?

attire le sang vers les intestins : d'après cette théorie, lorsqu'on fait un effort physique, le cœur est davantage et inutilement sollicité du fait que les muscles réclament, eux aussi, du sang. En fait, dès le moment où on fait un effort, la circulation sanguine vers l'estomac et les intestins est arrêtée et le sang va dans les muscles. La seule chose qui puisse arriver lorsqu'on fait un effort après avoir mangé, c'est d'avoir un point de côté. Les crampes n'ont apparemment aucun rapport avec le fait d'avoir mangé. Je connais une jeune nageuse américaine qui, juste avant une épreuve aux Jeux olympiques de 1968, a mangé un hamburger avec des oignons et de la moutarde, ensuite quatre barres de chocolat, et qui a battu, cette fois-là, son propre record mondial.

Je ne veux pas dire par là qu'il faut avaler un plantureux dîner avant de participer à une épreuve de natation. Après un copieux repas, tout mouvement corporel qui exige un effort peut être la cause d'un malaise. Mais vous pouvez, sans crainte, nager à votre aise dans une piscine chauffée aussi longtemps que vous en avez envie. Voilà ce qu'en dit le Professeur Morehouse.

Il y a cinquante ans, on attribuait pratiquement toutes les noyades à la «CONGESTION». Scientifiquement, ce phénomène n'a jamais été clairement défini : selon les uns, tout le sang se dirigeait vers les intestins, créant un vide dans le cerveau et de là l'évanouissement ; selon d'autres, une quantité trop importante de sang allait dans le cerveau, ce qui mettait la victime également en état de malaise.

Un des premiers à s'opposer à cette théorie a été le Docteur MARRONNEAUD, président de la commission médicale de la Fédération française de natation.

En 1947, il organisa, à Monaco, un congrès de médecine sportive sur le thème de la «congestion». De nombreux médecins issus du monde de la natation furent consultés. Quarante-huit médecins de 12 pays différents furent interrogés sur cette question. Le résultat de ce référendum se présentait comme suit :

• 15 médecins de 5 pays différents croyaient à l'existence de la congestion (31%) ;

• 29 médecins de 7 pays différents ne croyaient absolument pas à la congestion (60%) ;

• 4 médecins n'avaient pas d'opinion (9%).

En Suède, les élèves des écoles publiques vont généralement nager immédiatement après le repas. Les Anglais vont, eux aussi, nager souvent après avoir mangé.

Déjà à l'époque, la conclusion de ce congrès de médecins sportifs était que la digestion ne joue en aucun cas le rôle important qu'on lui attribue comme cause de mort par noyade.

La même conclusion ressort d'une statistique du Docteur JUGHON, qui a pratiqué une autopsie sur 795 personnes noyées. 57% de ces personnes se sont noyées pendant la digestion, tandis que chez 43% l'estomac ne contenait aucun aliment : elles se sont donc noyées en état de jeûne ! La cause de bon nombre de noyades n'en était pas pour autant expliquée.

Un autre médecin français, le Docteur LARTIGUE, expliqua ces noyades par un nouveau terme : l'HYDROCUTION (hydro = eau ; cutere = frapper, cogner, toucher).

Ce mot a été formé par analogie avec le mot «électrocution» : l'eau «frappe» — de la même manière que le courant électrique — et tue la victime. Le mot lui-même est hybride puisqu'il se compose du mot grec «hydor» et de la racine latine «cutere». Il aurait été plus logique de parler d'«aquacution» !

Mais là aussi, bon nombre de noyades restaient inexplicables.

De nos jours, on est arrivé à la conclusion que la noyade ne constitue pas du tout une entité clinique : elle peut être la conséquence de plusieurs causes différentes. Le Docteur TESSIER (1970) en cite toute une série : on se noie évidemment lorsqu'on tombe à l'eau et qu'on ne sait pas nager ou lorsqu'on se trouve bloqué (par exemple, dans une voiture). Dans ces cas, la mort est provoquée par asphyxie. 75% des noyades sont à ranger dans cette catégorie.

Par ailleurs, de nombreux troubles peuvent survenir pendant la baignade ou le bain et entraîner un évanouissement (25% des cas). La victime perd ainsi le contrôle de ses mouvements, coule et... se noie.

Les causes sont multiples :

1. certains réflexes : irritation de certains nerfs (par le froid, la

pression, la douleur, l'effet de profondeur, etc.) qui se répercute sur le centre vasomoteur du cerveau, provoquant ainsi une baisse de la tension artérielle et une irrigation insuffisante du cerveau ;

2. des réflexes au niveau du nez ou de la gorge ;

3. l'hypoglycémie : manque de sucre dans le sang. On a relevé plusieurs cas de jeunes qui sont allés nager à jeun et qui se sont néanmoins noyés. Il s'est avéré que leur noyade était due à une insuffisance du taux de glucose dans le sang. Beaucoup de directeurs de piscine m'ont d'ailleurs affirmé que lorsqu'un écolier a un malaise dans l'eau, cela survient presque toujours le matin à un enfant qui n'a pas pris de petit déjeuner. Il est rare qu'un enfant ait un malaise l'après-midi, à moins qu'il n'ait mangé de grosses quantités de frites (mais ce n'est pas pour cela qu'il va se noyer !). L'avis que l'on peut encore lire sur les murs de beaucoup de piscines «Laissez passer deux heures après un repas avant d'aller à l'eau», devrait plutôt être remplacé par le conseil suivant : «Mangez avant d'aller à l'eau — ne nagez jamais à jeun» !

4. d'autres causes de noyade sont : la spasmophilie (convulsions), l'épilepsie ou les accidents cardio-vasculaires (un infarctus ou une hémorragie cérébrale peut toujours frapper quelqu'un qui est prédisposé à ce genre d'accident), une perforation du tympan peut provoquer des vertiges ou des troubles de l'équilibre avec des phénomènes de désorientation, un mauvais plongeon dans une eau peu profonde peut entraîner une fracture de la vertèbre cervicale, etc.

Les causes de malaise ou d'évanouissement sont, on le voit, fort nombreuses. Les cas de malaise sont d'ailleurs très nombreux, tous les jours : des centaines de personnes en sont victimes. Lorsqu'elles se trouvent sur la terre ferme, elles risquent tout au plus de s'écrouler : une fois qu'elles sont en position couchée, la circulation du sang se rétablit et tout revient dans l'ordre. Par contre, si elles se trouvent dans l'eau juste à ce moment-là, elles risquent de couler et de se noyer. Ce risque ne doit

cependant pas vous empêcher de vous baigner. Ce n'est pas parce que 6000 personnes meurent chaque année dans les accidents de la route qu'il faut s'abstenir de marcher dans la rue ou de rouler en voiture.

En Belgique, environ 250 personnes meurent chaque année par noyade. D'après les données du Docteur TESSIER, trois quarts de ces personnes sont victimes d'un véritable accident (chute dans l'eau alors qu'on ne sait pas nager, chute d'une voiture dans l'eau, suicide par noyade, etc.), étant entendu qu'un certain nombre de ces personnes sont déjà prédisposées, comme les malades cardiaques, les hypertendus, etc. De toute façon, ces gens-là ont tôt ou tard un infarctus ou une congestion : les uns pendant qu'ils sont au lit, les autres pendant la journée alors qu'ils sont occupés à l'une ou l'autre activité qui exige un effort (escaliers, sport, natation, etc.). C'est à tort que cette activité est considérée comme cause de l'infarctus. Dans une soixantaine de cas, il s'agirait d'un brusque malaise imprévu.

Le nombre de baigneurs et de nageurs atteint facilement de 30 à 40 millions par an (rien qu'à la mer, pendant la saison touristique, il y a des centaines de milliers de baigneurs tous les jours), si bien que le risque est certainement inférieur à 1 sur 500.000. Des risques d'une si faible importance sont négligeables.

La natation est un sport tellement sain et a, sur le corps et sur l'esprit, une influence tellement bénéfique que les quelques rares accidents qui sont toujours possibles ne peuvent être une raison de déconseiller la pratique de ce sport.

Il est toutefois évident que la digestion joue, dans tous ces accidents, un rôle extrêmement réduit et qu'il n'y a aucune raison d'interdire la natation scolaire en début d'après-midi. Et il serait absolument aberrant de rendre les directeurs de piscine et les maîtres nageurs responsables des accidents qui pourraient se produire juste à ce moment-là. La seule règle qu'il convient d'appliquer pour la natation, comme pour tous les autres sports d'ailleurs, c'est qu'il faut éviter de prendre un repas avant un effort violent.

Dr. Frans Van den Bossche  
(Extrait de l'ANPAT, oct. 1979)

# NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION



## RECRUTEMENT

### ADMINISTRATION CENTRALE

De Dycker C., rédacteur

### ANVERS

Verdyck R., cond.-rec. AB

### HAINAUT

Coulon C., commis  
Navez M., commis  
Anus F., ouvrier  
Blairon A., ouvrier  
Bizet D., ouvrier  
Cornet M., ouvrier  
Larsin A., ouvrier  
L'Hoste L., ouvrier  
Marcoux F., ouvrier  
Meunier P., ouvrier  
Mousset C., ouvrier  
Palinkas J.-M., ouvrier  
Quartier R., ouvrier  
Vilain L., ouvrier  
Dumoulin M., rédacteur technique  
Bailly F., ouvrier  
Boulangier G., ouvrier  
Dehoux G., ouvrier  
Deprez C., ouvrier  
Deprez J.-P., ouvrier  
Puissant B., ouvrier  
Souris A., ouvrier  
Vostier A., ouvrier

### NAMUR-LUXEMBOURG

Dal Pan M., commis  
Croon Y., aide-maçon

### LIEGE

Borghoms J., écoreuse  
Hisecom A., écoreuse  
Jacquemin J., cond.-rec. AB  
Pirrot J., cond.-rec. AB  
Rovenne L., cond.-rec. AB  
Thys C., écoreuse  
Van Mullen A., cond.-rec. AB  
Parente M., rédacteur comptable  
Yerna P., commis - dactylo - encodeuse  
Timmermans D., cond.-rec. AB  
Van Esch P., cond.-rec. AB

### BRABANT

Delhayé C., rédacteur  
Leveque C., rédacteur  
Bauwens M., cond.-rec. AB  
Callebaut E., cond.-rec. AB  
De Schouwer R., cond.-rec. AB  
Lurquin E., cond.-rec. AB  
Noynaert E., cond.-rec. AB  
Van de Cruys A., cond.-rec. AB  
Van Hoecke L., cond.-rec. AB

### FLANDRE OCCIDENTALE

Depraetere L., commis - dactylo - encodeuse



## MUTATIONS

### ADMINISTRATION CENTRALE

Delestienne O., rédacteur  
Huygen R., rédacteur  
Petit J., rédacteur  
Peeters F., ingénieur  
Vast P., rédacteur  
Vanderborcht A., rédacteur

### ANVERS

Ombelets G., rédacteur compt.

### FLANDRE ORIENTALE

De Smet D., rédacteur compt.

### NAMUR-LUXEMBOURG

Louer M., rédacteur

### BRABANT

Peeters R., électricien

### LIMBOURG

Boons K., rédacteur

### FLANDRE OCCIDENTALE

Seys N., chef de service de 2e cl.



## MARIAGES

### ADMINISTRATION CENTRALE

Herrebaut R. et Cooman M.  
Peleman J. et Meulebroek W.

### FLANDRE ORIENTALE

De Lausnay A. et Van Doorselaere M.-C.  
Bonny J. et Antheunis A.  
Vercamer P. et De Boel M.

### HAINAUT

Culot P. et Leroy C.  
Desomberg X. et Dufrane C.  
Sarens M. et Bauwens J.  
Andries R. et Garain N.  
Behets J. et Rulot V.  
Coenen A. et Stefani P.  
Van Acker C. et Biron B.  
Gadre P. et Gandibleu S.  
Lange J. et De Bast M.-C.  
Fassotte J.-L. et Nayome A.-M.

### NAMUR-LUXEMBOURG

Pirllet J.-L. et Kinet C.  
Bouchat T. et Gochel D.

### LIEGE

Adams J. et Delait H.  
Léon G. et Pinte M.-J.  
Brasseur M. et Geuens L.

### BRABANT

Ringoet J. et Godfrain A.  
Van Vaerenbergh E. et Baes R.  
Huys W. et De Lombaert A.  
Tuerlinckx R. et Verduyck M.  
Jungels M. et Damien J.  
Van Laethem H. et Van Cauter M.

### FLANDRE OCCIDENTALE

Dewilde E. et De Hamers C.



## NAISSANCES

### ADMINISTRATION CENTRALE

Kris chez De Leeuw A. (Moorsele - Alost)  
Davy chez Caes E. (Begijnendijk)  
Nathalie chez Van Campenhoudt T. (Gembloux)  
Barbara chez Vandecaeter C. (Tirlemont)  
Vincent chez Debotze Y. (Bruxelles)

### ANVERS

Valerie chez Adams W. (Lierse)  
Ariane chez Van Lommel A. (Dessel)  
Liesbeth chez De Cock P. (Merksem)  
Katrijn chez Jeursen P. (Borgerhout)  
Koen chez Peeters S. (Wommelgem)  
Ann chez Meeuwse W. (Retie)  
Stefaan chez Van Craen J. (Wommelgem)  
Kristel chez Juchters A. (Kapellen)

### FLANDRE ORIENTALE

Ellen chez Van Loo P. (St.-Amandsberg)  
Steven chez Haeck J.-P. (Laarne)  
Joris chez Wauters R. (Saint-Nicolas)  
Caroline chez Clauwaert B. (St.-Amandsberg)  
Vanessa chez Lambrecht D. (St.-Amandsberg)  
Jan chez De Vuyst G. (Herzele)

### HAINAUT

Cédric chez Echterbille J. (Leval-Trahegnies)  
Jonathan chez Van Gyseghe L. (Lodelinsart)  
Marie-Geneviève chez Devaux L. (Vedrin)  
Cindy chez Leclercq J.-M. (Couillet)  
Aurore chez Finet C. (Frameries)  
Fabienne chez Dandois J. (Farciennes)

Sophie chez Denanez J.-Y.

(Bienne-lez-Happart)  
Cécile chez Hargot G. (Charleroi)  
Céline chez Porineau D. (Châtelet)  
Julien chez Fayt R. (Bray)  
Cindy chez Beugnies M. (Mons)  
David chez Lemay E. (Mons)  
Nadine chez Coppiters R. (Gosselies)  
Jérôme chez Dupont M. (Hornu)

### NAMUR-LUXEMBOURG

Virginie chez Rossini G. (Belgrade)  
Christelle chez André J.-M. (Marche-en-Famenne)  
Stany chez Fromont J. (Freux)  
Julie chez Jeukens P. (Jambes)  
Lionel chez Simon J.-P. (Vedrin)  
Benjamin chez Sœur C. (Ohey)  
Marie-Ange chez Mathieu M. (Laroche-en-Ardenne)

### LIEGE

Raphaël chez Houyou G. (Remicourt)  
Mathieu chez Dubois L. (Geer)  
Samuël chez Vens Y. (Liege)  
Eric chez Stassen J. (Bassenge)  
Sébastien chez Faraon A. (Fexhe-Slins)  
Nicole chez Wilkin L. (Saint-Nicolas)  
Evelyne chez Lemal G. (Ans)

### BRABANT

Mike chez Wauters A. (Dilbeek)  
Olivier chez Leclercq J.-C. (La Hulpe)  
Emilie chez Cnudde P. (Sint-Pieters-Leeuw)  
Karl chez Malghem L.-D. (Deinze)  
Sophie chez Van Hulst W. (Molenbeek-St.-Jean)  
Christophe chez Duffeleer A. (Gooik)  
Christophe chez Gouverneur F. (Nivelles)  
Vanessa chez De Vlioger J. (Hekelgem)  
Sofie chez Beckers H. (Wijgmaal)  
Rudy chez Van Ossel J. (Humbeek)

### LIMBOURG

Niels chez Indestege P. (Diepenbeek)  
Lizzy chez Bleumers A. (Herselt)  
Bert chez Bosmans G. (Gruitrode)  
Kim chez Gielen M. (Maaseik)  
Maarten chez Vanspauwen W. (Bilzen)  
Karen - Kurt - Frank chez Leenders G. (Dilsen)  
Geert chez Geusens P. (Maaseik)  
Ann chez Creemers J.-P. (Diepenbeek)

### FLANDRE OCCIDENTALE

Giovanni chez Vanhooren E. (Gistel)  
Windy chez Vandamme L. (Heule)  
Nicolas chez Wicke J.-P. (Ypres)  
Katrien chez Cogghe A. (Ostende)  
Wannes chez De Busschere E. (Stavele)

## LES LONGUES CARRIERES



## RETRAITES



**A. Lauwers**  
Flandre orientale  
du 3- 2-1941  
au 1-11-1977



**F. Coenen**  
Anvers  
du 17- 3-1945  
au 8- 2-1981



**I. Vanderhelpen**  
Hainaut  
du 27-11-1937  
au 23- 5-1977



**J. Schroven**  
Liège  
du 5-12-1944  
au 7-12-1980



**A. Neukermans**  
Brabant  
du 27- 1-1941  
au 1- 1-1980



**P. Gellens**  
Brabant  
du 2-11-1945  
au 4- 1-1981



**P. Brepoels**  
Limbourg  
du 1- 5-1941  
au 1- 2-1981



**A. De Groote**  
Hainaut  
du 12-12-1941  
au 23- 5-1977



**H. Vos**  
Limbourg  
du 20- 7-1945  
au 18- 1-1981



**R. Rouhart**  
Liège  
du 19- 5-1945  
au 1- 2-1981



**J. Vaerten**  
Anvers  
du 24- 2-1942  
au 15- 3-1981



**M. Luc**  
Hainaut  
du 12- 7-1937  
au 1- 7-1976

Années  
de service

### ADMINISTRATION CENTRALE

Hulin G., inspecteur technique	35
Hagedorn E., rédacteur opérateur méc. de 1ère cl.	38
Claeys J., moniteur d'organisation	39
Bosmans J., inspecteur	39
Follon H., inspecteur principal	34
Konings J., moniteur d'organisation	33

### ANVERS

Coenen F., cond.-rec. AB	36
Vaerten J., 1er ouvrier qualifié	39
Van Camp J., cond.-rec. AB	39
Van der Eycken F., cond.-rec. AB	27
De Beukelaer L., cond.-rec. AB	37
De Kuyper F., brigadier	35
De Laet J., cond.-rec. AB	40

### FLANDRE ORIENTALE

De Keyser F., ouvrier qual. de 1ère cl.	35
--	----

### HAINAUT

De Geest G., cond. él.	34
De Groote A., receveur	35
Detaille A., chef de service de 1ère cl.	40
Luc M., 1er ouvrier d'élite	39
Marchand G., brigadier	38
Martin M., receveur	29
Outlet A., ouvrier qualifié	20
Poulet R., receveur	28
Vanderhelpen I., receveur	39
Walrave G., cond.-rec. AB	44

### NAMUR-LUXEMBOURG

Hemblenne A., cond.-rec. AB	35
Mathonet A., 1er ouvrier qual.	29
Wilmot J., cond.-rec. AB	26

### LIEGE

Gilissen G., cond.-rec. AB	36
Rouhart R., 1er ouvrier qual.	36
Chenu J., 1er commis d'exploitation	39
Goblet O., conducteur AB	32
Haot A., 1er commis	36
Neven T., conducteur AB	33
Tibo A., ouvrier qualifié de 1ère cl.	34

### BRABANT

Bellens H., cond.-rec. AB	26
De Jonghe E., cond.-rec. AB	35
Gellens P., 1er ouvrier d'élite	35
Goffijn A., cond.-rec. AB	36
Neukermans A., 1er ouvrier qual.	39
Schoovaerts E., brigadier	36
Timmermans K., 1er ouvrier d'élite	35
Van den Bergh E., ouvrier qualifié	33
Vandernoot G., cond.-rec. AB	35
Balty A., ouvrier spécialisé	33
De Breucker A., cond.-rec. AB	35
Hendrickx J., ouvrier qualifié	32
Mathys L., cond.-rec. AB	28
Mattens A., 1er cond. él.- instructeur	36
Op de Beeck A., ouvrier spécialisé	39
Puttemans J., cond.-rec. AB	32
Segers J.-B., receveur	31

### LIMBOURG

Brepoels P., cond.-rec. AB	40
Siongers J., cond.-rec. AB	30
Vos H., receveur	35
Donne A., cond.-rec. AB	33
Marguillier L., cond.-rec. AB	34

### FLANDRE OCCIDENTALE

Declerck J., receveur	31
-----------------------	----

### LIEGE

Lismont C., receveur	86
Schmitt J., nettoyeuse	83
Falise J., chef receveur	79
Merken C., conducteur él.	73
Penxten R., ouvrier semi-qualifié	69

### BRABANT

Deryst D., piocheur	86
Tuyaerts F., receveur	82
Becq M., receveur	80
Goossens K., nettoyeur	76
Nijs W., cond.-rec. AB	69
Schoukens L., ouvrier qualifié	77
Janssens P., receveur	83
Manne J., nettoyeur	79
De Leus L., commis de 2e cl.	71
Lambert R., 1er contrôleur	68
Tiels A., cond.-rec. AB	65

## NECROLOGIE

«Nos Vicinaux» présente ses  
condoléances et l'assurance de  
toute sa sympathie aux familles en  
deuil.

### AGENTS EN SERVICE

#### FLANDRE ORIENTALE

Van der Stoelen E., cond.-rec. AB	48
--------------------------------------	----

#### NAMUR-LUXEMBOURG

Hayard R., cond.-rec. AB	61
--------------------------	----

#### BRABANT

Goovaerts E., rédacteur	55
-------------------------	----

#### FLANDRE OCCIDENTALE

Callens O., cond.-rec. AB	58
Spriet A., rédacteur	56



### ALLOCATAIRES C.A.M.-C.R.A.-C.R.I. C.A.S.-C.C.T.

#### ADMINISTRATION CENTRALE

Laroy H., rédacteur	74
Rys R., chauffeur	69

#### ANVERS

Smeyers A., conducteur AR	80
Vaerten J., ouvrier qualifié de 1ère cl.	82

#### FLANDRE ORIENTALE

Matthys A., conducteur él.	84
Van Avermaet L., piocheur	86

#### HAINAUT

Brichard J., receveur	77
Debelle F., ouvrier qual. de 1ère cl.	89

#### Dieu G., conducteur él.

Eduwaere T., piocheur	87
Galand J., receveur	82
Mouart G., aiguilleur	76
Rochart L., piocheur	70
Troch L., receveur	82
Warengien A., ouvrier qualifié	67
Willocq F., piocheur	69
Carpentier A., chef de dépôt de 1ère cl.	80

#### Renard G., conducteur

Spitaels M., brigadier	85
Vandeuren A., brigadier	63
	63
	67

#### NAMUR-LUXEMBOURG

Poulit J., chef piocheur	75
--------------------------	----



Age

### Groupe de Flandre occidentale

### M. A. SPRIET, rédacteur, est décédé

C'est avec une profonde émotion  
que les collègues de M. André  
Spriet ont ressenti son décès.



Il commença sa carrière le 30  
juillet 1945 en qualité de gui-  
chetier saisonnier. Après avoir  
repris des services temporaires  
en 1946 et 1947, il devint, le  
1.1.1948, commis auxiliaire ef-  
fectif.

Le 1.1.1949 il fut promu commis  
et, le 1.1.1956, rédacteur.

Au cours de ces dernières an-  
nées, il était affecté au service  
administratif du centre d'entre-  
tien d'Ostende, où il était princi-  
palement responsable du point-  
age et de la fiabilité.

Ses collègues perdent en lui un  
ami fidèle et un compagnon de  
travail de valeur.

Nous présentons à sa famille  
éprouvée nos condoléances les  
plus émues.

# LA COMMUNAUTÉ EUROPEENNE (2)

## 4. LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ

La Communauté dispose de son propre budget pour mettre en œuvre les politiques communes décidées par les Etats membres.

Cet argent est surtout utilisé pour soutenir les prix agricoles et moderniser l'agriculture ; pour financer les politiques sociales, telle la formation professionnelle ; pour encourager les investissements industriels dans les régions les plus pauvres ; pour promouvoir la recherche ; pour venir en aide au Tiers-Monde et pour payer les frais de fonctionnement des institutions communautaires.

Le budget est alimenté par les droits perçus à l'importation de produits agricoles, industriels ou autres provenant de pays extérieurs à la Communauté et par un prélèvement de 1% sur la T.V.A. recueillie dans nos différents pays.

## 5. ABATTRE LES BARRIÈRES

La première tâche de la Communauté a été de supprimer tout ce qui empêchait la libre circulation des hommes, des marchandises, des services et des capitaux. Cela a été fait par étapes.



Photo CEE

A présent, les taxes douanières sont abolies, et les marchandises peuvent être expédiées d'un pays à l'autre de la Communauté bien plus aisément que par le passé. Toutefois, les douaniers restent indispensables tant que d'autres taxes — comme les accises ou la T.V.A. — ne seront pas les mêmes à travers les pays de la Communauté. Aujourd'hui, les citoyens de la Communauté peuvent circuler plus librement. Ils peuvent travailler dans n'importe quel pays de celle-ci et bénéficier des mêmes droits sociaux que les nationaux. Les citoyens ont le droit

d'établir librement leur commerce ou leur entreprise dans un autre pays de la Communauté, tout comme ils peuvent habiter un pays et offrir leurs services dans un autre.

Bien que les files soient encore longues aux postes frontières — et spécialement au moment des vacances — les tracasseries administratives ont pratiquement disparu. L'établissement d'un passeport uniforme, qui accélérera encore les formalités, est à l'étude.

### Un tuyau

Si vous tombez malade pendant un séjour dans un autre pays de la Communauté, vous avez droit au remboursement de vos frais médicaux. Il vous suffira d'emporter le formulaire E 111 que vous aurez demandé à votre mutuelle avant de partir.

## 6. RENFORCER L'ÉCONOMIE

Nous savons tous que l'économie mondiale passe par une période difficile. Les Dix en souffrent comme les autres. Mais l'existence de la Communauté et l'expansion économique des deux dernières décennies, les ont préparés à la bataille.

L'abolition des droits de douane et des autres obstacles a été un puissant stimulant pour leurs industries en ouvrant un marché unique de 265 millions de clients. D'autre part, ayant rassemblé leurs forces économiques, ils peuvent aujourd'hui faire mieux entendre leur voix lors des négociations économiques internationales.

La Communauté dépense d'importantes sommes d'argent pour développer ses régions pauvres. Un fonds a été mis au point pour aider les industries dépassées à se moderniser.

Tout ceci a contribué au renforcement de l'économie de la Communauté. Mais un effort commun plus grand encore est nécessaire si les Dix veulent surmonter la crise économique mondiale, réduire le chômage et l'inflation, et construire une Communauté plus forte.

Un des grands objectifs de la Communauté est son Union économique et monétaire. Mais elle impose l'abolition de toutes les barrières fiscales et économiques entre les Dix, la diminution de l'écart entre les régions les plus riches et les plus pauvres et la création d'une monnaie commune.

Les Dix cherchent à collaborer plus intensivement dans le domaine de l'énergie et tout spécialement lors des négociations avec les exportateurs de pétrole. Ils veulent également favoriser une meilleure entente avec les pays du Tiers-Monde, exportateurs de matières premières.



Photo CEE

R. Schuman, un des grands promoteurs de l'unification de l'Europe

## 7. LE BIEN-ÊTRE POUR TOUS

La Communauté désire améliorer le bien-être de tous ses citoyens. Elle s'intéresse particulièrement à l'aide qu'il faut apporter aux membres les moins favorisés de la société — les chômeurs — ainsi qu'aux groupes plus vulnérables que sont les jeunes et les handicapés.

Les Etats membres restent toujours directement responsables d'actions importantes comme l'assistance aux chômeurs ; mais la Communauté — ou plutôt le Fonds social européen — dépense 22,5 milliards de F par an pour le recyclage de chômeurs en vue d'emplois nouveaux. La Communauté œuvre en outre pour que les travailleurs aient leur mot à dire dans la gestion de leur entreprise et pour que leurs droits soient protégés quand leur firme est reprise ou fait faillite.

La Communauté est particulièrement inquiète de la situation des jeunes dans l'actuelle crise économique mondiale. Les dernières années, la Communauté a dépensé d'énormes sommes pour donner aux jeunes qui quittent l'école une certaine pratique professionnelle afin de les aider à trouver un emploi.

La Communauté mène activement campagne en faveur des droits des femmes. Elle a adopté des lois qui leur garantissent un salaire égal pour un travail égal, ainsi que des chances égales à celles des hommes pour trouver un emploi, obtenir une promotion ou acquérir une meilleure qualification professionnelle. Elle offre aussi une aide financière pour leur recyclage professionnel aux femmes qui recommencent à travailler après avoir élevé une famille.

La Communauté aide financièrement les organisations qui se dévouent au service des handicapés. Elle consacre plus de 120 millions de F par an à un programme de lutte contre la pauvreté. Elle aide également les travailleurs migrants et leurs familles.

(à suivre)

# 4 RETRAITES BIEN MERITEES

## Administration centrale

### M. FOLLON H., inspecteur principal

Engagé comme ingénieur technicien le 27 mai 1946, M. Henri Follon, commença sa carrière par un stage de 6 mois dans le groupe de Flandre orientale afin de s'initier à tout ce qui concernait le matériel fixe et roulant.

Appelé à l'Administration centrale en 1946, il suivit les cours de chef de sécurité et s'occupa des affaires relatives à la sécurité du travail.



Il reprit également à partir du 1.1.1970 la direction du service «Contrôle de l'Exploitation». Le 1.1.1978, il reçut, couronnement d'une carrière pendant laquelle il fit preuve de beaucoup de compétence et de métier, le grade d'inspecteur principal.

M. Follon restera connu à la Société Nationale comme l'homme affable «qui représentait la Sécurité».

Puisse-t-il profiter de nombreuses années de sa retraite, en bonne santé et en toute sécurité !

## Groupe de Flandre orientale

### M. DEDAPPER A., chef de mouvement de 2e classe

M. A. Dedapper entra en service à la S.N.C.V. le 16.3.1941 en qualité de receveur. Devenu receveur principal le 1.4.1960, il partit comme contrôleur le 1.1.1961 au dépôt de Hamme.



Il fut ensuite promu premier contrôleur le 1.1.1973 avant

d'être désigné un an plus tard comme chef de mouvement de 2e classe au dépôt de Destelbergen.

D'un caractère toujours calme et serviable, il s'acquitta de façon exemplaire des tâches qui lui furent confiées.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

## Groupe du Hainaut

### M. A. DETAILLE, chef de service de 1ère classe

M. Albert Detaille entra en service le 15.12.1940, en qualité de commis, à la comptabilité à Mons.



Il parcourut au cours de sa carrière toute la voie hiérarchique : rédacteur le 1.1.1947, rédacteur sélectionné le 1.1.1963, chef de service de 2e classe le 1.1.1966 et chef de service de 1ère classe le 1.2.1969.

Ayant toujours fait preuve non seulement d'un grand dévouement, mais également d'un caractère très amical, M. Detaille

était apprécié par ses collègues ainsi que par tous ceux qui entraient en contact avec lui.

Nous présentons à M. Detaille et à son épouse, nos vœux pour de nombreuses et heureuses années de bonheur.

## Groupe de Limbourg

### M.J. COENEGRACHT, contrôleur d'exploitation

M. Jozef Coenegracht entama sa carrière le 11.9.1941 en qualité de receveur au dépôt de Hasselt.



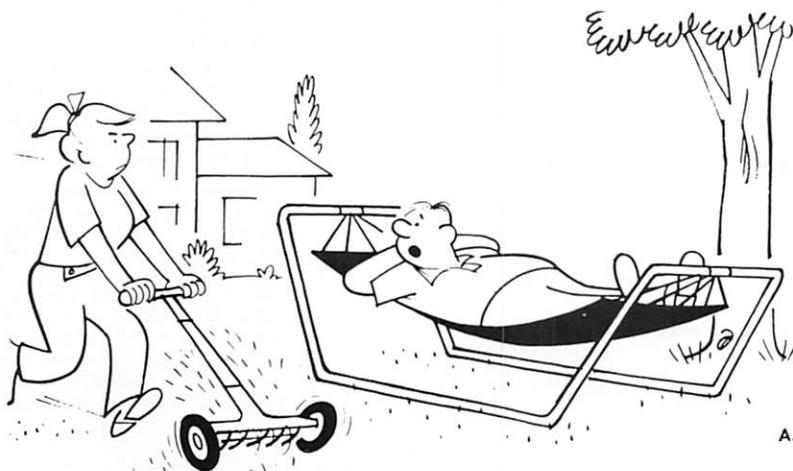
Il devint ensuite successivement receveur principal le 1.1.1955, chef de station de 1ère classe le 1.1.1959, commis d'exploitation le 1.1.1973 et contrôleur d'exploitation le 1.1.1977.

Le handicap encouru par suite d'un accident de travail survenu en 1944 n'a jamais pu affecter son optimisme et son attitude courageuse devant la vie et ne l'a pas empêché de faire carrière à la Société.

Puisse-t-il jouir d'une longue et heureuse retraite !

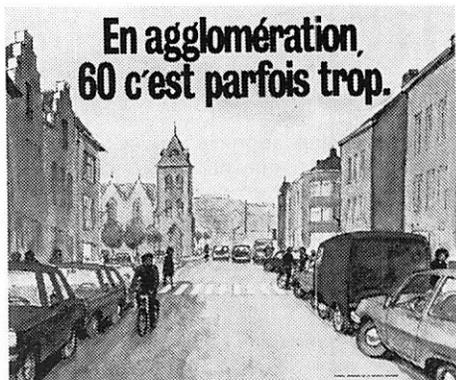
Février 1949 vit la création du Service Général de Sécurité, dont il fut chargé et qui prit rapidement un important développement. C'est ainsi que furent inaugurés au début de 1953 les concours de sécurité, qui connurent aussitôt un succès inespéré.

M. Follon fut promu inspecteur le 1.1.1958 et inspecteur principal adjoint le 1.1.1965. Ses attributions furent encore étendues tant après l'établissement en 1969 des écoles de conduite décernant des permis de conduire vicinaux propres, qu'après la création en 1971 du Service de la Médecine du Travail et l'organisation, début 1975, de l'entretien des vêtements de travail.



Si je suis dans ton chemin, ne te gêne pas et pousse-moi plus loin !

A.L.I.



## EN VILLE (COMME AILLEURS), SOYEZ URBAIN...

En fait, 60 km/h est (sauf exception) la vitesse maximum à laquelle on peut prétendre en agglomération. Il est évident que, compte tenu des circonstances (qui changent tout le temps), cette vitesse horaire sera parfois trop élevée. Et même très souvent trop élevée. Par contre, sur certaines grandes artères (boulevards, tunnels,...), le «60» peut paraître rigoriste. Encore qu'un carambolage général à du 60 soit plus «doux» qu'à 80 ou plus...

Les conducteurs s'étonneront peut-être de voir, le long des routes et autoroutes, des affiches leur parlant de vitesse en agglomération. Mais comme la route et l'autoroute servent essentiellement à quitter une agglomération pour une autre, il est certain qu'ils comprendront vite où le dessinateur a voulu en venir.

Les gestionnaires de la voirie peuvent d'ailleurs autoriser, au moyen de signaux, une vitesse supérieure à 60. Tout comme ils imposent parfois une vitesse maximale inférieure (50, 40, etc.).

Une fois en agglomération, les conducteurs ont à tenir compte de la largeur et de l'encombrement des rues, des cyclistes, des piétons (enfants et personnes âgées surtout) et «avoir le frein bien en tête».

Comment peut-on savoir qu'on entre dans une agglomération? C'est le panneau rectangulaire à fond blanc avec, en lettres noires, un nom de ville ou de commune qui vous l'indique. Le même panneau barré de rouge vous annonce que vous en sortez.

Bien entendu, en dehors des agglomérations, une vitesse très basse sera parfois de mise également. Question de circonstances.

Oui, la vie est compliquée. Mais un accident la complique encore bien davantage.

(Conseil supérieur de la Sécurité routière)

## ACTES DE PROBITE

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

### ANVERS

**Anvers**: Steenacker W. (porte-monnaie + 1.800 F).

**Broechem**: Bruynseels R. (porte-monnaie + 1.751 F).

**Turnhout**: Aerts J. (portefeuille + 1.140 F).

### FLANDRE ORIENTALE

**Destelbergen**: Erauw W. (1.017 F), De Jaeger G. (518 F).

**Gand St.-Pierre**: De Somviele M. (5.374 F + 914 F), Gowy R. (1.850 F).

### HAINAUT

**Anderlues**: Leyman R. (sac à main + 898 F).

**Charleroi**: Jacques M. (montre de dame + portefeuille), Daumery (portefeuille + 9.915 F), Lierman J.-M. (portefeuille + 500 F).

**Châtelet**: Landin D. (5.000 F), Bourguignon R. (porte-monnaie + 2.100 F).

**La Louvière**: Rombaux F. (montre de dame), Pietquin M. (sac + 504 F), Motta C. (sac de dame + 2.538 F).

**Nalinnes**: Senzée G. (12.780 F + 90 FF + 30 florins + chèques: 2.800 F).

**Quaregnon**: Boisdequin J. (sacoche + 8.450 F).

### NAMUR-LUXEMBOURG

**Andenne**: Rosvort C. (portefeuille + 11.000 F + documents).

**Forville**: Onkelinx M. (sac + 1.040 F).

**Mehaigne**: Thys M. (porte-monnaie + 2.060 F).

**Namur**: Blasutig D. (portefeuille + 1.400 F + documents), Delacollette R. (porte-monnaie + 702 F), Guillaume F. (étui + lunettes + Parker), Verpoorten M. (portefeuille + 700 F), Guillaume F. (portefeuille + 1.762 F), Meys J. (montre de dame), Muhimpundu J. (montre), Vincent R. (portefeuille + 940 F).

**Ohey**: Piette R. (portefeuille + 2.500 F), Lapierre V. (sac + 833 F + documents).

### LIEGE

**Bassenge**: Fagnoul A. (650 F + 3 FF).

**Bressoux**: Luszezek C. (965 F).

**Eupen**: Ernst H. (547 F).

**Liège St.-Gilles**: Vancan G. (90 F + carnet de chèques).

### BRABANT

**Leerbeek**: Christiaens (1.000 F), De Loecker (sacoche + 4.100 F).

**Louvain**: Gellens (porte-monnaie + 2.100 F + documents), De Leener (porte-monnaie + 2.370 F).

**Nivelles**: Renversez (portefeuille + 2.280 F).

**Tielt**: Gots (porte-monnaie + 2.200 F).

### LIMBOURG

**Genk**: Beckers L. (porte-monnaie + 1.000 F), Buse F. (bracelet en argent), Trippaers J.-P. (montre en argent).

**Hasselt**: Borghs P. (574 F), Vanoppen P. (760 F), Kuppens F. (3.555 F), Vranckx R. (montre de dame), Reyniers D. (portefeuille + 1.000 F + documents), Put R. (portefeuille + 300 F + carnet de chèques + chèques + bons de caisse).

**St.-Trond**: Wouters L. (chaîne en or), Bats B. (portefeuille + 1.600 F).

**Tessenderlo**: Teunkens A. (montre).

### FLANDRE OCCIDENTALE

**Courtrai**: Eeckhout L. (montre de dame + portefeuille + 710 F), Seynaeve P. (montre-bracelet), Vantomme W. (portefeuille + 2.870 F), Vierstraete D. (portefeuille + 500 F), Struyve E. (portefeuille + 1.522 F), Defour L. (portefeuille + 460 F), Vandecasteele F. (malle), Parmentier R. (montre de dame).

**Knokke**: Danneels L. (porte-monnaie + 1.026 F), Dobbelaere R. (longue-vue), Meysman R. (550 F).

**La Panne**: Verhaegen L. (sacoche + 1.020 F + 130 FF).

**Ostende**: Vanhooren A. (portefeuille + 1.541 F), Gunst E. (porte-monnaie + 2.065 F + carte de banque), Hagers J. (sacoche + 2.003 F + carnet de chèques + livret d'épargne), Schaubroeck R. (569 F), Anicaert J.-P. (portefeuille + 1.940 F), Janssens R. (portefeuille + 800 F), Develter F. (920 F + abon. scolaire), Deprez M. (portefeuille + 1.700 F), Nierynck A. (portefeuille + 2.113 F).

# LE PROBLEME DE L'ENERGIE EN BELGIQUE (4)

## LE GAZ NATUREL

Le gaz naturel est une source d'énergie relativement jeune. Ce n'est que depuis 1966 que le gaz naturel commence à jouer un rôle dans l'approvisionnement des besoins énergétiques de notre pays.

L'importation de gaz naturel en provenance des Pays-Bas a favorisé un développement rapide de la consommation nationale. Dans la balance énergétique belge, le gaz représente déjà maintenant une part de plus de 20%.

Le gaz naturel est donc devenu en peu de temps une source très appréciée. Ses qualités sont bien connues :

- combustible pur ;
- facile à utiliser ;
- particulièrement approprié à l'usage domestique ;
- également approprié à la consommation industrielle.

## Sources d'approvisionnement pour la Belgique

- Pays-Bas (1966-1993)
- Mer du Nord (1977-1997)

Ces sources présentent l'avantage de se trouver à proximité de notre pays (= frais de transport minimes) et en outre dans des régions politiquement stables.

- A partir de 1982, du gaz naturel en provenance d'Algérie sera importé chaque année (jusqu'en 2002).
- Des négociations sont en cours avec la Russie pour y acheter du gaz naturel dès 1986.
- Des négociations sont en préparation avec le Nigéria.

Notre approvisionnement est donc encore assuré pour plusieurs décennies. La fourniture de gaz naturel en provenance des nouvelles sources (Algérie, Russie, Nigéria) crée quelques difficultés supplémentaires, car ces sources sont fort éloignées de nous. Le transport ne peut se faire par des pipelines, mais doit être effectué via un circuit LNG :

liquéfaction → méthanier → terminal. Ceci requiert d'importants investissements.

## LE PÉTROLE

Comme déjà relevé dans l'introduction, les possibilités du pétrole en tant que source d'énergie sont limitées.

Cette source d'énergie est en outre encore mal répartie géographiquement. Près de 60% des réserves sont concentrées au Moyen-Orient.

Le pétrole devra dès lors être strictement réservé dans l'avenir aux activités pour lesquelles une autre source d'énergie peut difficilement être utilisée, notamment le transport et la pétrochimie.

## L'URANIUM (fission nucléaire)

L'uranium en tant que source d'énergie n'est pour le moment utilisé que pour la production d'électricité.

Quoique depuis 1962 de petites quantités d'énergie aient déjà été fournies au réseau électrique par le réacteur expérimental BR3-MOL, la production d'énergie électrique d'origine nucléaire n'a commencé en Belgique qu'en 1975 lors de la mise en fonctionnement des centrales nucléaires de Doel 1, Tihange 1 et Doel 2.

La production nucléaire d'électricité va encore augmenter de façon considérable dans un proche avenir lors de la mise en service des groupes nucléaires de Doel 3 et de Tihange 2 actuellement en construction ainsi que des réacteurs déjà prévus de Doel 4 et de Tihange 3.

L'élément «énergie nucléaire» peut jouer un rôle important dans l'atténuation du degré de dépendance de notre pays en ce qui concerne les sources d'énergie.

En 1985, la moitié de notre électricité serait produite dans des centrales nucléaires. Ceci va sensiblement contribuer à diminuer la part des combustibles liquides et gazeux (importés).

Il faut bien peser le pour et le contre (inconvenients et avantages) de l'énergie nucléaire et soumettre un bilan objectif. Il est déjà maintenant permis d'assurer qu'aucun dossier n'a jamais



été aussi bien étudié que celui de l'énergie nucléaire et ce, surtout du point de vue de la sécurité. Ce bilan doit être continuellement mis à jour au fur et à mesure du progrès technique.

Les réserves d'uranium ne sont toutefois pas non plus inépuisables. La mise en service de réacteurs régénérateurs pourra peut-être en l'occurrence offrir une solution. Ces réacteurs font un usage plus intensif de l'uranium grâce au plutonium qui se forme pendant l'utilisation d'uranium dans des réacteurs classiques. Le développement de réacteurs régénérateurs multiplierait par 50 l'énergie que l'on peut actuellement tirer de l'uranium naturel.

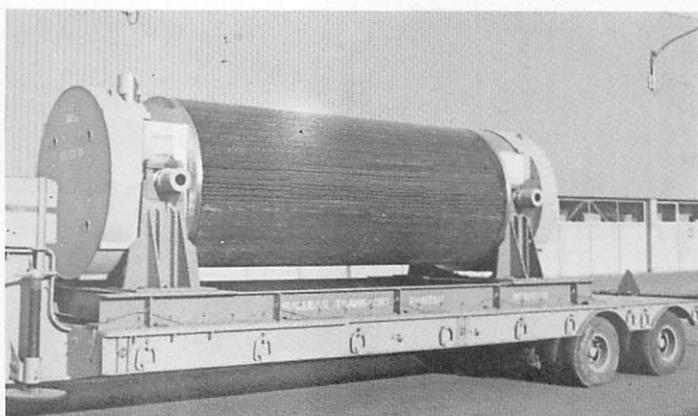
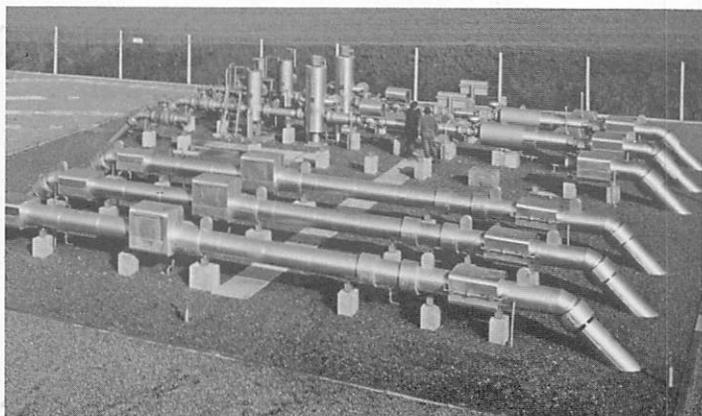
Jusqu'à présent, ce type de réacteurs n'a pas encore démontré son utilité du point de vue économique, technique ou de la sécurité. Nous devons donc attendre. Il est à noter que la construction éventuelle d'un réacteur régénérateur dans notre pays ne doit pas être envisagée avant le début du XXI<sup>e</sup> siècle.

## L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE

Contrairement à la France, la Belgique est pauvre en force hydraulique pouvant être utilisée comme source d'énergie. La quantité annuelle d'énergie électrique produite dans des centrales hydrauliques représente environ 1% de l'actuelle production annuelle de charbon. Pour notre pays, l'énergie hydraulique ne peut donc jouer qu'un rôle complémentaire limité.

(Texte extrait, après autorisation, du «Gaselwest-Magazine» n° 4 de 1979-Intercom Distributie West, 8500 Courtrai.)

(à suivre)



## SOMMAIRE N° 212 MAI-JUIN 1981

Décès de M. J. Storme, Président honoraire	2
M. Robert Denison est nommé Président du Conseil d'administration	3
Réunion annuelle du Service Général de Sécurité, d'Hygiène et d'Embellissement des Lieux de Travail	4
Un jour ou un week-end d'évasion	5
Le match de football FC Het Rad - Bus Boys Cureghem	5
Le saviez-vous ?	6
Une semaine de train à vapeur à Gistel	7
Page familiale	8
Personalia	10
La Communauté européenne	12
4 retraites bien méritées	13
Actes de probité	14
Le problème de l'énergie en Belgique	15

*Photo de la couverture :*

*ATH - Cortège folklorique : le géant Goliath et sa fiancée.*

*Périodique bimestriel du personnel de la S.N.C.V.*

*Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.*

*Téléphone : (02) 230.03.30 - Ext.: 335 — C.C.P. 000-0003227-26.*

*Editeur responsable : R. Keygnaert, rue de la Science 14 -  
1040 Bruxelles*



*Membre de l'association belge de la presse  
d'entreprise - A.S.B.L.*